NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR4100168 - Pelouses à Obergailbach

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 3
4. DESCRIPTION DU SITE 5
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 7
6. GESTION DU SITE 8

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR4100168

1.3 Appellation du site

Pelouses à Obergailbach

1.4 Date de compilation

30/11/1995

1.5 Date d'actualisation

30/09/2005

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Lorraine	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/07/2003
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 13/04/2007

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000821148

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 7,23278°

Latitude : 49,12444°

2.2 Superficie totale

153 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
41	Lorraine

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
57	Moselle	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
57517	OBERGAILBACH

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
6210 *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*		19,3 *(12,61 %)*		G	B	C	B	B
6510 *Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)*		59 *(3,27 %)*		G	B	C	B	B
91E0 *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	X	1,99 *(1,3 %)*		G	C	C	B	C
9130 *Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum*		16,1 *(10,52 %)*		G	C	C	B	C

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
				Min	Max		C\|R\|V\|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1060	*Lycaena dispar*	p	1	4	i	V	G	C	C	C	C
I	1065	*Euphydryas aurinia*	p	20	150	i	R	M	C	B	C	C
I	1093	*Austropotamobius torrentium*	p	-1	-1	i		G	D			

F	5315	*Cottus perifretum*	p	10	20	i	R	M	C	B	C	C

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C\|R\|V\|P	IV	V	A	B	C	D
B		*Lullula arborea*	3	7	cmales	P			X		X	
I		*Phengaris arion*					X				X	
P		*Coeloglossum viride*			i	P			X			
P		*Ophioglossum vulgatum*			i	P						X
P		*Orchis ustulata*			i	P						X
R		*Natrix natrix*	1	1	i	P			X		X	

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	35 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	11 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	42 %
N14 : Prairies ameliorées	10 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %

Autres caractéristiques du site

Le site Natura 2000 « Pelouses d'Obergailbach » est situé à Obergailbach, dans le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. Il est en continuité avec la réserve naturelle allemande de Niedergailbach, elle-aussi incluse dans le réseau européen N2000.
Le site est constitué d'un coteau d'exposition sud où se succèdent sur le plateau : des hêtraies-chênaies typiques et dans les pentes : les pelouses calcaires et marneuses et les prairies oligotrophes. En bas de pente, la forêt riveraine à Saule blancs se développe au contact du Gailbach, petit ruisseau à régime torrentiel, habitat du Chabot.

Les menaces concernent les changements de pratiques agricoles : d'un côté l'abandon et l'embroussaillement concomitants, de l'autre l'intensification agricole.
Concernant le ruisseau, les menaces sont liées à la présence de plans d'eau et leur gestion et à la fréquentation du cours d'eau par le bétail.

Vulnérabilité
: L'urbanisation ou encore le retournement (mise en culture) constituent des menaces pour les habitats ouverts mais sont actuellement non présents sur ce site.
Il convient de rester vigilant concernant l'urbanisation des habitats ouverts en bordure des voies d'accès.

L'état de conservation des habitats de pelouses calcaires (6210) sur le site d'Obergailbach dépend de deux facteurs :
- un facteur naturel lié à la dynamique forestière qui suit la trajectoire suivante : pelouse ouverte, pelouse ourléifiée, ourlet, fourré arbustif.
- un facteur anthropique lié à une trop forte pression agricole (utilisation en pâturage permanent) : pelouse prairiale, pâture sèche.
Selon l'intensité du pâturage mis en place, la pelouse mésophile à Brome érigé et à Fromental disparait au profit d'un habitat de pâturage sec, plus fréquent en Lorraine.

Pour la pelouse marneuse (6210-, la dynamique naturelle conduit au développement de la Molinie qui produit une litière importante qui empêche les plantes plus basses de se maintenir. Nous n'observons que 3 stades dynamiques sur le site ; l'habitat de pelouse diversifiée présente le plus d#enjeu, il sera considéré comme un bon état de conservation de l'habitat, l'appauvrissement en espèces caractéristiques de l'habitat et la modification de la structure par dominance de la Molinie bleuâtre conduit à désigner un état de conservation moyen. Enfin, l'ombrage porté par les ligneux accentue cette dégradation de l'habitat, il sera alors considéré mauvais état de conservation.

L'habitat de prairie mésophile (6510) dépend de l'activité agricole pour son maintien mais l'historique des parcelles et les pratiques agricoles actuelles sont autant de facteurs ne permettant pas d'observer un bon état de conservation partout.

L'habitat de Hêtraie-chênaie (9130-5) verrait son état de conservation amélioré avec les mesures suivantes :
- Maintenir et favoriser le mélange des essences indigènes (Alisier torminal, Erables, Chêne sessile)
- Eviter la transformation des peuplements (vers des plantations monospécifiques de résineux par exemple).
- Régénération naturelle à privilégier
- Maintien d'arbres morts ou vieillissant sans intérêt commercial (~5 individus/ha), les arbres retenus seront éloignés d'éventuels chemins.

La saulaie arborescente à Saule blanc (91E0*) dépend de la préservation du cours d'eau et de sa dynamique. Il est recommandé d'éviter les transformations. L'exploitation doit se limiter à quelques arbres avec maintien d'un couvert permanent. Dans un

contexte plus forestier, le développement d'une saulaie-galerie est à privilégier. Des précautions particulières sont à prendre pour les prélèvements d'arbres afin d'éviter l'introduction d'espèces envahissantes. Il est conseillé de maintenir les arbres sénescents sur place sans effectuer de coupe.

Pour le Chabot et l'Ecrevisse des torrents, la principale menace réside dans les accès non aménagés pour l'abreuvement des bovins (en cours d'amélioration). Le cours d'eau semble relativement préservé de toute pollution potentielle d'origine agricole par son environnement immédiat qui est très diversifié (ripisylve importante, zones en herbe en bordure, pas de culture à proximité). L'importance de la ripisylve, la présence des prairies, l'éloignement des cultures et de nombreuses haies sont des facteurs de garantie du maintien de cette qualité.

Par ailleurs, la présence de petits plans d'eau artificiels est un facteur majeur car entraîne une perte de qualité physico-chimique des eaux (altération des débits, colmatage, réchauffement, introduction d'espèces non autochtones,
).

Toute fréquentation de grand public en bordure du Gailbach est de nature à avoir un impact indirect sur les espèces d'intérêt communautaire du ruisseau au regard de la nécessité de coupe d'arbres préventive à la chute et à la sécurisation d'un chemin emprunté par du public.

Au regard des risques existants de propagation de pathogènes ou introduction d'espèces invasives ou porteuses saines de pathogènes face à la fragilité des populations d'écrevisses autochtones (après réintroduction), il convient d'être particulièrement vigilant concernant ces point sur le Gailbach (alevinage et pêches surveillés, désinfection du matériel, pêches électriques restreintes...)

4.2 Qualité et importance

La vaste superficie du site, avec une variété de pelouses et prairies présentant différents stades dynamiques, la diversité des habitats forestiers et pré-forestiers, allant de la forêt de coteau à la forêt rivulaire font du Coteau du Grundwiese un site naturel important en Lorraine. Les secteurs les plus secs, bien exposés, sont occupés par les pelouses calcaires et marneuses. Les prairies mésophiles leur succèdent le long du gradient hydrique. Enfin dans les secteurs les plus humides se développent des prairies méso-hygrophiles, oligotrophes qui abritent des espèces particulièrement rares : Succise des prés, Serratule des teinturiers, Orchis à larges feuilles, Orchis bouffon, Orchis maculé, Laîche bleuâtre.

Les habitats forestiers, localisés sur le coteau, sont représentés sur les plus anciennes cartes d'occupation des sols de la Lorraine (Carte des Naudin). Sans doute exploitées depuis le Moyen Age, les forêts ont été largement modifiées pour répondre aux besoins sylvicoles locaux mais possèdent malgré tout un intérêt écologique en terme d'habitat et notamment au titre de la directive « Habitats ». Dans la vallée, les boisements résultent d'une régénération relativement « récente » puisque les sols étaient historiquement déforestés et utilisés comme prairie (vers 1740). La recolonisation forestière s'est produite tout au long du XXe siècle et peut-être même déjà antérieurement.
Le cours d'eau (le Gailbach) abritait l'Ecrevisse des torrents (Austropotamobius torrentium), espèce très rare en France et limitée à quelques stations connues dans le Bas-Rhin et en Haute-Savoie. Cette espèce est aujourd'hui considérée comme éteinte en Moselle.
Le cours d'eau abritait aussi l'Ecrevisse à Pattes rouges, autochtone, elle aussi décimée par un épisode de peste de l'écrevisse constaté en 2016 par l'AFB.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s’agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
H	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes		
) | | I |

H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
L	A11	Autres activités agricoles		I
M	B03	Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle		I

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
H	A04	Pâturage		I
M	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Collectivité territoriale	%
Domaine régional	%

4.5 Documentation

Documnt d'objectifs en cours d'élaboration

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	40 %
80	Parc naturel régional	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
15	Pelouses d'Obergailbach (surface SIG : 60,31 ha)	+	40%

80	Vosges du Nord	-	100%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Conservatoire des Sites Lorrains pour les terrains pour lesquels il assure la maîtrise foncière.

Adresse : 3 Rue du Président Robert Schumann 57400 Sarrebourg

Courriel :

Organisation : Commune de Obergailbach

Adresse : 17 rue de la Liberté 57720 Obergailbach

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui Nom :
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/557_DocobObergailbach_mai 2012_total.pdf

[] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[] Non

6.3 Mesures de conservation

Les actions de protection du site d'Obergailbach ont débuté en 1992 en collaboration avec la Naturlandstiftung Saar et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. L'objectif était d'acquérir des parcelles sur le territoire communal afin de constituer une réserve de points en vue de l'attribution de terrains à haute valeur biologique à l'issue du remembrement. Le partenariat avec la commune d'Obergailbach a ainsi permis l'acquisition en 1999 par le CEN Lorraine de près de 58 ha de pelouses et prairies remarquables et tête de bassin versant de ruisseau à Ecrevisses. Depuis 2013, quelques bandes forestières situées sur le plateau ont été acquises pour compléter la protection des forêts d'intérêt communautaire puis laisser en libre évolution. En 2016 et 2017, le CEN Lorraine #uvre à la protection par maîtrise foncière et d'usage de parcelles situées en bordure du Gailbach.

Conservation des habitats ouverts
Les habitats les plus prioritaires du site à savoir les pelouses calcaires (6210) et les prairies oligotrophes (6510) sont pour partie, en très mauvais état de conservation, car l'embroussaillement y est très important et non contenus par les activités agricoles. La gestion de l'essentiel des surfaces ouvertes du site est réalisée par des agriculteurs locaux. L'application des différents plans de gestion

du CEN Lorraine est assez ardue en raison de la nécessité de coupler travaux de restauration par gyrobroyage sur de grandes surfaces (réalisés par le CENL en régie ou sous-traitance) suivis d'un entretien ultérieur obligatoire par les agriculteurs locaux pour arriver à l'objectif visé. Ainsi, la défaillance de l'un des deux acteurs rend l'atteinte de l'objectif impossible.
Concernant les zones-refuges abritant la pelouse marneuse et les populations sources de Damier de la Succise, la gestion en régie par le CEN Lorraine est réalisée.
Toutefois, l'absence de moyens financiers réguliers alloués au CEN Lorraine pour rédaction de contrat natura 2000 ou gestion effective hors contrat n'a pas permis de réaliser les autres travaux nécessaires au maintien de ces secteurs à forte valeur écologique. L'embroussaillement y est très important. Les derniers suivis lépidoptèriques et avifaunistiques datent de 2009, ils montraient le maintien global des cortèges typiques. Toutefois, depuis 2009, une fermeture générale du site par les broussailles est constatée. Les suivis des plantes remarquables mettent en évidence la persistance du mauvais état de conservation de la population d'Orchis brûlé. Les autres espèces d'orchidées se maintiennent avec des fluctuations inter-annuelles importantes. La population de Scabieuse des près (plante protégée en Lorraine) est en nette régression car les agriculteurs, engagés en mesures agri-environnementales, n'ont pas respecté le cahier des charges.
Des campagnes de contractualisation de mesures agri-environnementales sont menées depuis 2008 pour accompagner les exploitants agricoles dans une gestion extensive du site. Ces campagnes incitent à mener cette gestion grâce à plusieurs mesures relatives à la fauche tardive, sans fertilisation, avec ou sans bandes refuges ou bien à un pâturage extensif accompagné de mesures de maintien de l'ouverture des parcelles.
Certains exploitants ne sont pas éligibles à ces mesures pour raisons de non respect de critères de conditionnalité de la PAC. Ainsi, sur 69 ha de surface agricole utile, seulement 55 ha sont contractualisables et 40 ha ont été contractualisés soit 72 %.
Les difficultés socio-économiques de plusieurs agriculteurs (3/4) exploitant majoritairement sur le site, s'ajoutent aux contraintes naturelles d'exploitation du site (tendance à l'embroussaillement, pentes fortes puis sources prairiales en bas de coteaux) impliquant une déprise des habitats ouverts.
Une surveillance très régulière de la gestion agricole doit être menée car le non-respect des cahiers des charges (pourtant régulièrement expliqués et parfois malgré la contractualisation de mesures agri-environnementales dans le cadre de la PAC) est constaté sur le terrain. Le manque de moyens financiers dans le cadre de l'animation du document d'objectifs limite cet encadrement de la gestion agricole nécessaire au maintien des habitats en bon état de conservation.

Programme de restauration sur le ruisseau du Gailbach

Depuis 2008, le CEN Lorraine travaille à la définition, à l'acceptation locale et à la recherche de financements permettant le maintien de l'habitat du Chabot et de l'Ecrevisse des torrents sur l'ensemble du Gailbach (Gailbach amont situé au sein du site Natura 2000, et Dimmerbach et Gailbach aval situés en dehors du site Natura 2000). En 2012, le CEN Lorraine a proposé une extension de site Natura 2000 sur la base du périmètre ci-avant défini (non effective à ce jour mais délimitée dans le docob) et cette proposition a servi de support afin d'étendre le périmètre ZNIEF lors de leur réactualisation en 2013.
L'état inquiétant de la population d'Ecrevisses des Torrents sur le Gailbach a permis de passer en priorité la réalisation de travaux sur le Gailbach, au sein d'une étude relative à la restauration des ruisseaux du Pays de Bitche. Par manque de souplesse des mesures définies au sein des contrats Natura 2000, il a été décidé de rechercher des moyens financiers permettant la réalisation des travaux en dehors de cet outil. Ainsi, le CEN Lorraine a pris la délégation de maîtrise d'ouvrage en 2016 à la communauté de communes du Pays de Bitche pour réaliser les travaux de restauration du Gailbach (hors et dans N2000) avec des crédits de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (80 %) et de la

DREAL (hors CN2000). Afin de mener à bien le projet et permettre une pérennisation dans le temps de son action, le CEN Lorraine a demandé en 2016 la maîtrise de l'usage pendant 10 ans, tacitement reconductible des propriétés communales jouxtant le Gailbach pour une surface de 3.3 ha. Cet accord permet la réalisation des travaux dans de bonnes conditions et la maîtrise de l'usage de 3.4 km de berges communales du Gailbach et 800 ml de berges communales du Dimmerbach (chiffrage donné pour les 2 berges cumulées). Au sein du site Natura 2000, cette convention ne représente que 0.2 ha de surface étant donné que le Conservatoire est propriétaire majoritaire de la tête de bassin versant.

Actuellement, par propriété ou convention communale, le CEN Lorraine maîtrise l'usage sur le long terme ou/et le foncier de 60 % des linéaires des 2 berges du Gailbach et Dimmerbach confondus, depuis les sources, jusqu'à la frontière (environ 85 % sur le Gailbach soit environ 6 km cumulés sur 2 berges et 22 % sur le Dimmerbach).
Les longueurs des ruisseaux sont respectivement d'environ 7 km pour le Gailbach et 1.6 km pour le Dimmerbach

Des travaux de clôtures des berges, rattrapage d'entretien, enlèvement d'anciennes clôtures, recépage de saules, création de systèmes d'abreuvement en substitution à l'abreuvement sauvage et création ou restauration de gués sont en cours de réalisation à l'hiver 2017/2018 au sein du site Natura 2000 et se poursuivront soit en 2018 soit en 2019 sur le reste du Gailbach et Dimmerbach hors Natura 2000.

En parallèle de ces travaux, le CEN Lorraine est en cours d'achat de l'un des étangs situés le long du Gailbach et ayant un impact très fort sur l'habitat des espèces d'intérêt communautaire que constitue le ruisseau. L'objectif est de rétablir une bonne continuité écologique, permettre la mobilité piscicole, astacicole et sédimentaire par effacement de l'étang et recréation des conditions permettant au ruisseau de retrouver sa mobilité d'avant création de cet étang. Les travaux auront lieu en printemps 2019.

Enfin, suite à la disparition des populations d'écrevisses des Torrents et d'Ecrevisses à Pattes rouge constatée en 2016, et en vue de renforcer les populations d'Ecrevisses des torrents de l'Est de la France, le PNRVN, l'AFB et l'aquarium de Besançon mènent en ce moment un programme de reproduction ex situ. La réintroduction d'individus est réalisée dans les cours d'eau du Pays de Bitche sur lesquels les succès de maintien sont prévisibles, à commencer par ceux déjà peuplés pour un soutien de population et ensuite au sein de ruisseau comme le Gailbach qui ont subi une décimation de leur population. La réintroduction des individus est prévue pour l'automne 2019 si l'ensemble de l'expérience actuelle se déroule correctement.
Il importe de pouvoir disposer de financements adaptés aux besoins de gestion écologique de ce site Natura 2000 afin de garantir le maintien en bon état de conservation des habitats et des espèces communautaires. Les outils contrats Natura 2000 et Mesures agri-environnementales doivent être garantis sur le long terme, tout comme les crédits d'animation permettant la mise en place de ces contrats.